



Fin de période d'essai pendant accident de trajet, arrêt travail

Par mixouu

J'ai commencé à travailler dans une entreprise fin, octobre 2022.

Suite à un incident ménager, j'ai été en arrêt maladie pendant quelques semaines. À mon retour, mon employeur a décidé de prolonger ma période d'essai de deux mois supplémentaire.

Malheureusement, quelques semaines plus tard, j'ai été victime d'un accident de voiture à la sortie de mon lieu de travail.

Suite à cette accident de trajet, j'ai plusieurs fois été prolongé en arrêt de travail, suite aux séquelles de mon accident. Cette période dura deux mois, soit du 28 février au 28 avril 2022.

Début avril, j'ai reçu une lettre de mon employeur, mettant fin à ma période d'essai et me disant que je ne ferai plus partie des effectifs au 8 mai 2022.

Ma question est donc la suivante: est-ce légal ? Puis-je Saisir les Prud'hommes ? Combien d'indemnités puis je réclamer ?

Par ESP

Bonjour

La période d'essai ne peut pas être rompue en raison de la maladie du salarié, car il s'agirait d'une rupture du contrat pour motif discriminatoire fondée sur son état de santé.

Prenez contact avec une organisation syndicale pour éventuellement une action prud'hommale.